



Le 4 octobre 2007

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE INTERSYNDICALE AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AP-HP DU 3 OCTOBRE 2007

LE SNCH SE FELICITE DE CONSTATER QUE LES AUTRES SYNDICATS SE SONT RALLIES A SES REVENDICATIONS APRES LES AVOIR COMBATTUES !!!!

Faisant suite au mouvement de cadres du printemps dernier, l'intersyndicale a été reçue hier sur sa demande par le Directeur Général de l'AP-HP, monsieur Benoît Leclerc. Cette rencontre avait été précédée d'une réunion préparatoire le 27 septembre avec mesdames Ricomes et Bressand ainsi que monsieur Peurichard.

La rencontre a eu lieu **le 3 octobre à 15 heures** en présence de madame Ricomes, monsieur Peurichard, monsieur Sutter.

D'emblée, l'Intersyndicale a observé que cette action ne concernait pas seulement les cadres paramédicaux de pôle **mais tous les cadres**.

Après avoir écouté les revendications de l'intersyndicale, monsieur le Directeur Général a apporté les réponses suivantes :

- s'agissant de la rémunération :

Il reconnaît la nécessité de paiement de la prime de 100 euros pour les cadres. Il rappelle son courrier du 4 avril dernier demandant aux directions d'anticiper le paiement de celle-ci aux cadres responsables de pôle. Il va rappeler aux directeurs cette injonction et veillera lui-même à ce qu'elle soit appliquée, et ce, à la date des nominations de responsables de pôle. (rétroactivité)
Il affirme que cette question devra être réglée au 31 décembre 2007.

- concernant le paiement d'heures supplémentaires :

Il affirme que le protocole sur les 35 heures des cadres n'est pas remis en cause. Il rappelle que les cadres sont des personnes responsables et qu'ils ont la possibilité de choisir entre le forfait (ne prévoyant pas d'heures supplémentaires) et le décompte horaire prévoyant la possibilité de paiement d'heures supplémentaires « encadrées ». En effet, le paiement de ces heures devra être validé par le N+1. Il rappellera cette règle aux directions locales.

Il explique que le volume des heures supplémentaires devra être négocié et « protocolisé » en local s'il s'avère que les missions du cadre se révèlent être impossibles à remplir en 35 heures. De plus, rien n'empêchera, dans ce cas, d'y adjoindre d'autres heures supplémentaires « exceptionnelles » en cas de « coup de bourre ».

Il affirme qu'aujourd'hui, le stock d'heures supplémentaires existe.

Madame Ricomes explique que cela devra être traité localement avec des arbitrages en fonction de la masse salariale.

Le Directeur Général indique que chaque hôpital devra lui présenter son projet d'arbitrage et qu'il nous les communiquera.

Devant les réactions de syndicats qui regrettent le fait de devoir faire valider les heures supplémentaires, le directeur général explique que ce sera une discussion « de cadre à cadre » et que l'AP-HP étant unique, il est indispensable de préserver cette unicité en adoptant la même règle pour tous avec vérification de cette règle par lui-même.

Il souhaite que le dialogue social existe réellement en central comme en local. A ce sujet, le SNCH lui demande d'insister auprès des directeurs pour créer des « comités » d'encadrement afin que les cadres disposent d'un lieu d'expression.

Il répond qu'il soutient cette demande que les autres syndicats ne semblent pas souhaiter.

Le Directeur Général réaffirme avec force le rôle de l'encadrement dans la nouvelle gouvernance et annonce qu'un dialogue soutenu doit être organisé. Il propose d'organiser rapidement des réflexions sur « qu'est-ce qu'un cadre paramédical de pôle, un cadre administratif de pôle, un cadre de proximité et un cadre supérieur sur des fonctions transversales. (Il croit beaucoup en ces missions transversales inter-pôles pour garantir la cohérence de l'ensemble des pôles, ces derniers ne devant pas devenir étanches entre eux.).

Le DG pense que ce travail est un préalable indispensable à toute demande ministérielle de revalorisation de notre profession

Il charge madame Ricomes et monsieur Peurichard d'organiser ces groupes de travail sur les thèmes suivants : « **De quel cadre a t'on besoin?** »

- cadre paramédical et administratif de pôle
- cadres de proximité
- cadres supérieurs en fonctions transversales
- formation, effectifs, démographie
- directions fonctionnelles

un calendrier de travail nous sera présenté le 20 octobre. Ces groupes se réuniront jusqu'à Pâques, Le Directeur Général lui-même s'y rendra tous les mois pour veiller à l'état d'avancement des travaux.

Monsieur Le Directeur Général, attendu dans une autre réunion, clôt la rencontre à 17heures en indiquant qu'un relevé de décisions nous sera communiqué.

COMMENTAIRE :

A l'issue de cette rencontre, une discussion s'est engagée dans l'intersyndicale.

Le SNCH et la CFDT étaient satisfaits des propositions du DG.

Sud a reconnu que c'était la première fois qu'ils étaient entendus sur la reconnaissance des heures effectuées par les cadres.

La discussion s'est engagée sur la répartition des heures supplémentaires, la plupart des syndicats souhaitant une répartition égale pour tous, le SNCH s'étant prononcé sur une répartition individuelle en fonction des missions de chacun.